

# Les zones humides n'ont plus de secret en Ariège

L'objectif est atteint en Ariège : les zones humides sont inventoriées dans toutes les communes. Les informations sont mises à la disposition de chacun.

PROPOS RECUEILLIS AUPRÈS DE FANY PERSONNAZ - ANA, ET JULIEN AÏT EL MEKKI - PNR DES PYRÉNÉES ARIÉGEISES

## Un outil partagé d'aide à la décision

L'outil de connaissance que constitue l'inventaire est devenu la base de nombreux projets, comme pour les deux SCoT\* du département, la définition de la trame bleue, et le projet de SAGE\*. La DDT\*\* consulte systématiquement cette cartographie pour chaque projet d'ampleur, afin de préciser la doctrine « éviter, réduire, compenser » sur le secteur concerné. La connaissance fine permet également de travailler avec le porteur d'un projet ayant un impact avéré sur une zone humide, pour identifier les meilleures mesures compensatoires.

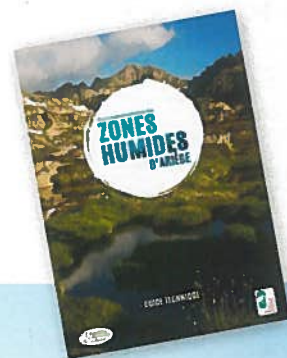
## Une stratégie de communication adaptée

L'inventaire des zones humides a été remis à tous les acteurs concernés (communes, intercommunalités, syndicats de

rivières, bureaux d'études...) avec un guide pratique rappelant les enjeux pour la protection de l'eau et la gestion agricole. Afin de bien répondre aux besoins de ces acteurs, cet ouvrage a été élaboré avec les éléments que chacun souhaitait voir précisés : cadre réglementaire s'appliquant à leurs usages, mesures et aides possibles... Un guide essentiel ! ○

\* SCoT : schéma de cohérence territoriale. SAGE : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

\*\* DDT : Direction départementale des territoires



L'inventaire a été mené de façon systématique sur tout le département grâce au travail complémentaire du Parc Naturel Régional (PNR) et de l'Association des Naturalistes Ariégeois (ANA). Les données respectant la méthodologie d'Adour-Garonne ont été intégrées dans le Système d'Information sur l'Eau (SIE). Chaque commune dispose ainsi d'une carte précise des zones humides de son territoire. De là à systématiser leur prise en compte dans les projets pouvant les impacter, il n'y a qu'un pas. Un projet collectif, en ville ou à la campagne, une modification de pratique individuelle dans les cultures ou un bois... Autant de situations où il faut, au préalable, s'enquérir de la présence des zones humides et de la manière de les préserver. Ce sont donc tous les acteurs potentiels qu'il faut arriver à informer.

## Des acteurs également porteurs de projets

La réalisation de l'inventaire a pris plusieurs années, le PNR inventoriant ses communes adhérentes, et l'ANA le reste du territoire du département. L'acquisition de cette connaissance par ces deux structures a, en elle-même, permis une maîtrise fine du sujet. Sur les secteurs agricoles qui le justifiaient, des mesures agro-environnementales ont pu être proposées aux exploitants pour qu'ils continuent à entretenir ces milieux dans des conditions intéressantes pour l'environnement, préservant ainsi leurs fonctionnalités. Les projets sont portés de manière adéquate soit par le Parc, soit par l'ANA (qui fait fonction de cellule d'assistance technique zones humides), avec les syndicats de rivières concernés.